

Règlement Jeu concours

« Réouverture piste voitures »

1. La société à risque limitée **Johanns&Cie sàrl**, établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 47392, organise un jeu concours intitulé « **Réouverture piste voitures** » dans la station-service Total Windhof du 14 janvier 2018 au 10 février 2018 jusqu'à minuit.
2. Toute participation au jeu concours implique l'acceptation du présent règlement, sans aucune réserve ni condition préalable du participant, le non respect dudit règlement, entraînant la nullité pure et simple de sa participation et le cas échéant de l'attribution de tout gain.
3. Cette action est organisée par « **Johanns & Cie sàrl** » : 40 Cartes carburant Happy Fuel de 50 € seront mises en jeu pour toute la durée du concours.
4. Ce jeu concours est uniquement ouvert à toute personne physique, âgée de 18 ans minimum.

Sont exclus de toute participation au jeu concours et du bénéfice de tout gain, que ce soit directement ou indirectement et sous quelque forme que ce soit :

- Les membres du personnel de la société organisatrice, et de toutes sociétés apparentés composant le groupe **Johanns** ainsi que les membres de leur famille ;
- Les membres du personnel de sociétés affiliées à la société organisatrice dans le cadre d'un contrat ;
- les personnes qui auront fraudé pour participer au jeu concours en violation du présent règlement,
- les personnes qui n'auront pas justifié leur nom et prénom complet sur demande de la Société Organisatrice ou qui les auront fournis de façon inexacte. Les Participants s'engagent ainsi à remplir en bonne et due forme tous les champs mentionnés dans le formulaire d'inscription, en fournissant des informations exactes. A tout moment, les Participants sont responsables de l'exactitude des informations qu'ils ont communiquées.
- les personnes qui refusent les collectes, enregistrement et conservation des informations personnelles les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la bonne gestion du jeu concours.

5. La Société Organisatrice se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis, de suspendre ou d'interrompre le présent jeu concours. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée de ce fait. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.
6. Pour participer au concours, le participant devra se rendre à la Total Windhof et faire le plein et/ou bien un achat dans le shop. Il recevra alors en caisse un formulaire d'inscription. Pour participer au concours, il suffit de répondre correctement à la question « Quel nouveau produit est maintenant disponible aux pompes 1-2-3-4 ? », de remplir tous les champs mentionnés (Nom et prénom, E-Mail, Téléphone) et de remettre le formulaire rempli dans l'urne. Chaque semaine du 14.01.2019 au 10.02.2019, il y aura 10 cartes carburant Happy Fuel de 50€ à gagner. Un tirage au sort sera effectué pour déterminer les gagnants.
7. Chaque participant peut participer autant de fois qu'il le souhaite, pour autant que cela soit chaque fois à partir d'un nouvel formulaire d'inscription rempli, après avoir fait le plein et/ou un achat dans le shop.
8. **Johanns & Cie sàrl** se réserve le droit d'exclure de la participation les participants dont les adresses e-mail lui sembleraient frauduleuses ou illégitimes. Chaque participant qui tenterait de participer de manière frauduleuse sera exclu d'office. Les participations organisées et/ou collectives au concours seront considérées comme un abus ou une fraude et entraîneront l'exclusion automatique des participations afférentes. Le participant accepte de remplir avec soin et de fournir à **Johanns & Cie sàrl** des données correctes, précises et complètes.
9. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu concours lié aux caractéristiques même de l'Internet.
10. La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation d'un Participant en cas de constatation d'un comportement frauduleux. La Société Organisatrice est seule décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des Participants concernés au regard des informations en leur possession. En cas de réclamation, il convient aux Participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée en cas de réintégration du participant. La Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer de gain aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Le participant s'engage à ne pas usurper l'identité de toute autre personne.

11. Un mail récapitulatif des gains sera envoyé aux gagnants.

Les cartes carburant Happy Fuel seront disponibles à partir du vendredi après le tirage au sort de la semaine dans la station-service Total Windhof.

Les gains offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur leur nature ou sur leur montant, ni à une demande d'échange, de contre-valeur en espèces ou de toute autre forme.

12. Par la présente, les gagnants sont informés que leurs noms et photos peuvent être utilisés à des fins marketing et ceci sans aucune compensation.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, chaque participant dispose du droit d'obtenir, sans frais, l'accès aux données le concernant, d'un droit de rectification des données personnelles le concernant, d'un droit à la portabilité, à l'opposition, à la limitation, à la suppression et au retrait du consentement, sous réserve de justifier de raisons prépondérantes et légitimes.

La société organisatrice garantit avoir mis en place des mesures de protection des données personnelles adaptées et conformes aux exigences légales. Lesdites données ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire au vu des finalités relatives et des éventuelles obligations légales de rétention.

Chaque participant peut exercer ses droits auprès du service privacy de la Société Organisatrice en fournissant une copie de sa carte d'identité dans le but de pouvoir identifier la personne demanderesse. Cette copie sera supprimée immédiatement après confirmation de cette identité et la demande traitée dans un délai maximum d'un mois. »

13. Aucune correspondance ni aucun entretien téléphonique ne sera échangé dans le cadre de ce concours, à l'exception de l'envoi du présent règlement ainsi que des contacts indispensables avec les gagnants du concours.

14. En cas d'indisponibilité du gagnant, une autre personne désignée par le gagnant pourra venir récupérer le lot. Celle-ci devra se munir d'une dérogation écrite et signée ainsi que d'une copie d'une pièce d'identité du gagnant. Toute personne qui ne pourrait pas récupérer son lot le jour prévu, aura jusqu'à fin février 2019 pour venir le récupérer. Après cette date, les lots ne seront plus distribués.

15. La société Johans & Cie sàrl ne pourra être tenue pour responsable si par suite d'un cas de force majeure ou toute autre cause fortuite, le jeu devrait être purement et simplement annulé, reporté ou arrêté. Dans ce cas une annonce sera faite par voie d'affichage dans les stations-service, sans pour autant que les participants puissent prétendre à un quelconque dédommagement.